



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

caisses

Question écrite n° 108358

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la motion adoptée par le conseil d'administration de la caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale (CMCAS). La motion a été adoptée à l'unanimité des administrateurs présents lors du conseil d'administration de la CMCAS de Thionville du 31 mars 2011. Le conseil d'administration exige le retrait pur et simple du projet de restructuration du tarif agent. Il souhaite connaître sa position sur cette question.

Texte de la réponse

Le 31 mars 2011, le conseil d'administration de la caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale (CMCAS) de Thionville a adopté une motion relative au retrait du projet de restructuration du « tarif agent ». Le « tarif agent » est un avantage en nature accordé au personnel des industries électriques et gazières sous la forme d'un prix réduit pour la consommation du gaz et de l'électricité. À ce titre, il est fiscalisé et fait l'objet d'une déclaration au titre de l'imposition sur le revenu des personnes physiques. L'évolution de tels avantages en nature relève, à l'instar des autres branches professionnelles, de la négociation collective entre les représentants des employeurs et les organisations syndicales représentatives de la branche. Par courrier du 29 avril 2011, les représentants des employeurs ont indiqué aux organisations syndicales qu'ils considèrent ne pas être en mesure à cette date de mener la réforme du tarif agent qu'ils avaient initialement envisagée. Aucune réforme n'est donc en cours sur le « tarif agent ».

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108358

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4948

Réponse publiée le : 30 août 2011, page 9409